

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de
l'Environnement



Adhérent à l'Union Fédérale des
Syndicats de l'Etat

Caen, le 3 juin 2021

Monsieur Camille Pujol
Secrétaire Général Adjoint
du SNPAM CGT

à

Monsieur Jacques Clément
Directeur des Ressources Humaines
(Par voie électronique)

Objet : Changement du régime indemnitaire des ITPE ex IAM - Passage du RIFSEEP aux ISS+PSR

Monsieur le Directeur,

En juillet 2020, vous informiez les organisations syndicales, suite au recours d'un grand nombre d'ITPE de tout grade ex-IAM et de la CGT devant la justice, vouloir faire passer les ITPE ex-IAM au régime ISS+PSR.

Depuis, le 02 avril 2021 le conseil d'état a pris une décision qui confirme que les ITPE ex-IAM doivent être intégrés au même régime indemnitaire que celui des ITPE. Par conséquent, le 8/04/2021 lors d'une réunion bilatérale CGT/DRH, vous aviez pris acte de ce fait et annoncé que vous souhaitiez du temps pour analyser et fixer les modalités de passage.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Directeur, malgré une revalorisation de leur IFSE en 2020 partielle voire très partielle et qui ne s'est appliquée qu'à un certain nombre de nos collègues et non à la totalité des agents concernés par l'intégration dans le corps des ITPE, que nos collègues ITPE ex IAM touchent des primes bien inférieures (entre 20 % et 40%) aux collègues ITPE dits « historiques » à ancienneté de service et responsabilités identiques.

La simple décence voudrait que leurs primes soient revalorisées à l'identique, c'est là toute notre revendication au nom du principe d'égalité.

Nous sommes fin mai 2021 et aucune annonce sur ce sujet ni aucune rencontre spécifique n'a été planifiée avec les représentants syndicaux et encore moins n'a eu lieu, bien que les réunions sur l'indemnitaire 2021 des différents corps sont en cours depuis des semaines. Les sujets afférents sont pourtant nombreux : Année de versement, modalités d'application en respectant le principe d'égalité, rattrapage depuis l'intégration,

Sur cette revendication des agents que la CGT porte depuis 2017, la CGT vous demande expressément de fixer une date de réunion courant juin afin de nous présenter l'application de la décision du CE et un calendrier de mise en place de cette réforme et de programmer la ou les réunions de négociations et de mise en place suivantes.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le SG adjoint
Camille PUJOL



Copie : SG SNPAM-CGT : Mr Nicolas Mayer,
SG FNEE : Mr Philippe Garcia,
FNEE : Mme Isabelle Robert,
Elus CGT/FSU en CAP des ITPE : Mme Estelle Labbé-Bourdon-FSU,
Mr Olivier Dupré-CGT